

ENTENTE DE LOCATION DU GYMNASÉ
RENONCIATION, CONDITIONS D'UTILISATION ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Nom du locataire : _____

Organisme (s'il y a lieu) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de la location : _____

Heure : _____ à _____

Nombre approximatif de participants : _____

1. Objet de l'entente

L'Institut Apprenti-sage met son gymnase à la disposition du locataire selon les conditions prévues dans cette entente. La signature du présent document confirme que le locataire accepte l'ensemble des règles et s'engage à les faire respecter par tous les participants et accompagnateurs.

2. Utilisation des lieux

Le gymnase doit être utilisé uniquement pour l'activité autorisée. Les installations doivent être laissées propres. Aucun équipement ne peut être déplacé ou retiré sans l'autorisation du personnel.

3. Supervision

Les enfants demeurent sous la responsabilité du parent, du locataire ou des accompagnateurs en tout temps. Un nombre suffisant d'adultes responsables doit assurer une surveillance active.

4. Zones autorisées

Les enfants, les parents et les visiteurs doivent demeurer uniquement dans les sections désignées par l'Institut Apprenti-sage. L'accès aux bureaux, salles de classe, locaux techniques, entrepôts et autres secteurs est interdit sauf autorisation.

5. Caméras de surveillance

Afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des installations, des caméras de surveillance enregistrent certaines zones du bâtiment. En signant cette entente, le locataire reconnaît cette mesure de sécurité.

6. Équipements

Tous les équipements doivent être utilisés de façon sécuritaire et conformément à leur fonction.

7. Bris et dommages

Le locataire est responsable des dommages causés aux lieux ou aux équipements par lui-même ou les participants. Tout bris intentionnel, acte de vandalisme ou utilisation abusive entraînera des frais additionnels correspondant au coût de réparation, de remplacement ou de nettoyage. L'Institut Apprenti-sage pourra facturer ces frais au locataire.

8. Santé et sécurité

Le locataire s'engage à respecter toutes les consignes d'urgence, à garder les sorties dégagées et à signaler immédiatement tout accident, incident ou équipement défectueux.

9. Comportement

Tout comportement dangereux, violent, irrespectueux ou susceptible de compromettre la sécurité pourra entraîner l'expulsion immédiate d'un participant ou la fin de la location sans remboursement.

10. Responsabilité

Le locataire reconnaît que la pratique d'activités physiques comporte des risques inhérents. Il accepte ces risques et dégage l'Institut Apprenti-sage, ses administrateurs, employés et bénévoles de toute responsabilité, dans les limites permises par la loi, relativement aux blessures, pertes ou dommages découlant de l'utilisation des installations.

11. Annulation

Toute annulation est soumise à la politique de réservation de l'Institut Apprenti-sage. Les frais applicables demeurent à la charge du locataire selon les modalités convenues.

12. Loi applicable

La présente entente est régie par les lois de la province du Nouveau-Brunswick.

Liste des règles à respecter

- Porter des chaussures propres réservées à l'intérieur.
- Ne pas courir dans les corridors.
- Interdiction de fumer, vapoter ou consommer de l'alcool ou des drogues.
- Respecter le matériel et les installations.
- Ramasser les déchets avant de quitter.
- Signaler immédiatement tout incident.
- Respecter les directives du personnel en tout temps.



Déclaration du locataire

Je déclare avoir lu, compris et accepté toutes les conditions de la présente entente. Je comprends que je suis responsable des participants faisant partie de mon groupe et que je m'engage à respecter les politiques de l'Institut Apprenti-sage.

Nom du locataire _____

Signature _____

Date _____

Nom du représentant de l'Institut _____

Signature _____

Politique de réservation, de dépôt et d'annulation

Réservation

Un dépôt non remboursable de 100,00 \$ est exigé dès la réservation afin de confirmer la date et l'heure de la location du gymnase. Aucune réservation ne sera confirmée avant la réception du dépôt.

Annulation

Toute demande d'annulation doit être transmise à l'Institut Apprenti-sage au moins quatorze (14) jours avant la date prévue de la location.

Si l'annulation est effectuée moins de quatorze (14) jours avant la date de la réservation, ou si le locataire ne se présente pas à l'activité sans préavis, la totalité des frais de location prévus au contrat sera facturée au locataire.

Le dépôt de 100,00 \$ est non remboursable, quelle que soit la raison de l'annulation.

Modification de la réservation

Toute demande de modification de la date ou de l'heure est assujettie aux disponibilités du gymnase et doit être approuvée par l'Institut Apprenti-sage. La demande doit être effectuée au moins quatorze (14) jours avant la date prévue de la location.